

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 5 mars 2012 à 19h30.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Fernand Caron et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Sont aussi présents, la directrice générale, madame Christiane Berger et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Sont absents : messieurs Stéphane Berger et Guy Berger

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 048-2012 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 049-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 050-2012 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Émilio Dumais et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 051-2012 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2012

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2012, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté.

CORRESPONDANCE :La directrice générale fait un résumé au conseil de la correspondance reçue et jugée pertinente. Aucune question en rapport avec la correspondance.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : AGA, le 20 mars 2012

LA FÊTE DE LA FORÊT : pas de réunion

L'OTJ : Pas de réunion

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :aucun point

PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX : monsieur Fernand Caron donne des informations

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS : aucun permis délivré

RÉSOLUTION 052-2012 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. La directrice générale confirme que les fonds sont suffisants pour couvrir ces dépenses.

RÉSOLUTION 053-2012 AGA DU C.L.D. DE RIMOUSKI

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Gilbert Pigeon afin de se présenter à cette assemblée générale annuelle qui aura lieu le 28 mars à Rimouski.

RÉSOLUTION 054-2012 LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin et appuyé par monsieur Émilio Dumais

D'EXPRIMER l'objection de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

RÉSOLUTION 055-2012 SUPER ACCÉLÉRATION DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de verser 200\$ au Club L'Étang du Moulin pour le 19^e Super Accélération.

RÉSOLUTION 056-2012 AGA DU RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu de nommer monsieur Émilio Dumais et madame Pierrette Bruyère pour se présenter à cette assemblée générale annuelle qui aura lieu le 26 mai 2012.

RÉSOLUTION 057-2012 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu d'accepter le rapport annuel des actions en sécurité incendie présenté par le préventionniste de la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 058-2012 INVITATION POUR UNE RENCONTRE AVEC LES ADMINISTRATEURS DE LA RÉGIE DE L'AÉROPORT

ATTENDU QU' : une fois par année, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli tient sa réunion sur le territoire d'une des MRC membres de la Régie;

ATTENDU QUE : cette année la rencontre aura lieu à Rimouski, le jeudi 8 mars prochain et qu'il est d'usage que les élus de la MRC «hôte» soient invités à cette assemblée ;

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'autoriser monsieur Jean-Guy Fortin à se présenter à cette rencontre et de payer les frais de déplacements.

RÉSOLUTION 059-2012 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2012, semaine de la santé mentale.

RÉSOLUTION 060-2012 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité à 23h.25.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.gén/sec.trésorière

